

DISTRICT DE QUEBEC.

*Bureau du Protonotaire,
19e. Juillet, 1833.*

QU'IL soit notoire que le dix-neuvième jour de Juillet, dans l'année mil huit cent trente-trois, THOMAS CARY et GEORGE DESBARATS, de Québec Imprimeurs, Papétiers et Associés, faisant commerce sous le nom de THOMAS CARY et Compagnie, résidant en la Cité du Québec, ont déposé dans ce Bureau un Livre, le Titre duquel est dans les mots suivans savoir :—
“ Le grand Catéchisme à l'usage du Diocèse de Québec
“ imprimé par l'ordre de Monseigneur Bernard Claude
“ Panet Evêque de Québec,” au sujet duquel ils reclament le droit de propriété comme Propriétaires.

Enregistré en conformité à l'Acte Provincial, intitulé,
“ Acte pour protéger la propriété littéraire.”

PERRAULT & BURROUGHS,

Protonotaire de la Cour du Banc
du Roi, du District de Québec.

d
I
Par
S
&
à
B
L
prop
une
auta
des
on s
avon
tout
l'Eu
chis
celu
lett
dem
Edi
des
I
les
nov
sag
dan
Ca
des
Sol
do
qu
da